



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pisciculture

Question écrite n° 13021

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de recommandation européenne relative aux poissons d'élevage. Ce projet de recommandation, présenté par le Royaume-Uni devant le comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, fixe des conditions d'élevage, sans fondement scientifique, très différentes de la pratique des exploitations. Il lui demande s'il compte obtenir la réalisation d'une étude, préalable à l'adoption de cette recommandation, qui permettrait de déterminer les normes de conditions d'élevage sur la base de résultats scientifiques.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le projet de recommandation concernant les poissons d'élevage présenté par le Royaume-Uni lors de la 34e réunion du comité permanent de la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des animaux dans les élevages. Les services des administrations concernées suivent avec beaucoup d'attention les projets relatifs au bien-être des animaux. A ce titre, la délégation française participe aux réunions du comité permanent précité avec le souci constant de trouver, pour les différentes espèces, des solutions équilibrées qui tiennent compte des impératifs de protection de l'animal et de l'économie des filières. Comme il le sait, une étude est actuellement réalisée par l'INRA, le CNEVA et l'IFREMER afin que nous puissions disposer de critères objectifs et de données technico-scientifiques fiables au cours des négociations à venir au sein des instances européennes. Par ailleurs, de nombreuses réunions de concertation et d'information regroupant les scientifiques, les professionnels et les représentants de l'administration ont déjà été organisées par le ministère de l'agriculture et de la pêche afin d'anticiper les négociations à venir. Il convient toutefois de noter que le projet proposé par le Royaume-Uni ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion plénière du comité permanent qui a eu lieu à Strasbourg, en avril. En effet, avant d'entamer les discussions sur le sujet, le secrétariat du comité permanent a fait savoir qu'il convenait de consulter le service juridique du Conseil de l'Europe afin de déterminer si les questions relatives au transport et à l'abattage des poissons d'élevage peuvent figurer dans un tel projet ou si elles dépassent le champ d'application de la convention sur la protection des animaux dans les élevages. En tout état de cause, les autorités françaises veilleront à ce que les intérêts des professionnels de cette filière soient pris en compte selon des modalités compatibles avec l'esprit de la convention.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13021

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire** : affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 avril 1998, page 2000

**Réponse publiée le** : 22 juin 1998, page 3377